



AVIS CONCERNANT LES CANDIDATURES REÇUES POUR L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU SPBQ

Conformément à l'article 15.8 de la *Procédure d'élection aux postes d'administrateurs* contenue à l'annexe 4 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, le directeur général annonce avoir reçu une candidature par poste et chacune d'entre elles a été déclarée conforme :

- **Au poste 1 (Administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**

Monsieur Fabien Boulanger
Bleuetière Coopérative Ticouapé de St-Méthode

- **Au poste 6 (Administrateur dans la catégorie B – sans intérêt significatif) :**

Madame Martine Labeaume
La Bleuetière Coopérative de Notre-Dame de Lorette

- **Au poste 8 (Administrateur dans la catégorie C – avec intérêts significatifs) :**

Monsieur Jean-Yves Goulet
La Bleuetière Coopérative de St-Augustin

Conséquemment, puisqu'une seule candidature a été reçue pour les postes d'administrateurs numéros 1, 6 et 8, ces candidats seront déclarés élus par acclamation par le directeur général lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

Conformément à l'article 17.1 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, ils entreront en fonction dès la clôture de l'assemblée générale annuelle.



Gervais Laprise, directeur général